



Modalités d'inscription à l'Académie de Musique et de Danse de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau pour l'année 2019-2020

Les inscriptions et réinscriptions se déroulent :

Du 03 juin jusqu'au 28 juin 2019

Du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 18h

En fonction des places encore disponibles, les inscriptions seront éventuellement possibles en septembre 2019 (renseignements auprès du secrétariat).

Inscription (nouveaux)

Dossier d'inscription téléchargeable :

www.cc-miribel.fr (Lien Culture- Académie)

Ou à retirer au secrétariat de l'AMD :

Allée Pierre Perret 01700 MIRIBEL

Téléphone 04 78 55 54 58

acmusidanse@cc-miribel.fr

Réinscription en ligne : <http://extranet.duonet.fr/conservatoire/ccmp>

docs à fournir pour les nouveaux élèves

1. Pour les élèves enfants et étudiants de moins de 25 ans résidant sur les communes de la CCMP

- ✓ Justificatif de domicile de moins de trois mois : échéancier en cours ou quittance de votre consommation d'eau ou d'énergie sur laquelle figure obligatoirement l'adresse de facturation et l'adresse de livraison
- ✓ Pour les étudiants de plus de 18 ans (et moins de 25 ans) un certificat de scolarité pour l'année 2019-2020
- ✓ Photocopie complète de l'avis d'imposition sur le revenu 2018* du foyer fiscal (ou des 2 parents), à retourner, dès réception du Centre des Impôts et avant le 31 octobre 2019, au Secrétariat de l'Académie

*L'ensemble de ces documents réunis sont à remettre au Secrétariat de l'Académie, au plus tard le 31 octobre 2019. Une dérogation est possible **sur demande** jusqu'au 30 novembre, pour l'avis d'imposition. Au-delà de cette date, la famille sera automatiquement facturée en T5 sans changement ultérieur possible.*

2. Pour les adultes résidant sur la CCMP

- ✓ Un échéancier en cours ou quittance de votre consommation d'eau ou d'énergie sur laquelle figure obligatoirement l'adresse de facturation et l'adresse de livraison

3. Pour tous les élèves

- ✓ Attestation d'assurance Scolaire ou Responsabilité Civile (RC) de l'année en cours.
- ✓ 1 Photo d'identité pour les nouveaux élèves à coller sur la fiche Musique et/ou Danse
- ✓ 3 timbres autocollants à validité permanente par famille

Les droits d'inscription sont redevables au Trésor Public dès le premier cours.